

Numéro 20 : Janvier/Février 2021

BREVES

-CRISE SANITAIRE: QUIZ

Fermeture des agences hors RdV le jeudi avec rotation d'équipe et sans machine virtuelle, la raison en est:

a)Le virus ne frappe les agences que le jeudi.

b) Quelqu'un s'est levé en pensant « tiens j'ai une super idée ».

c)Un pari lors d'une soirée tapas arrosée.

Vous pouvez nous contacter si vous avez la bonne réponse.

-CEM (contacts entrants multicanal):

Annoncé de longue date, le projet est ressorti du placard pour un déploiement prochain, promesse déjà faite maintes fois mais là c'est la bonne (on verra).

Le but est » la mise en relation du client avec le bon interlocuteur », c'est très subjectif, nous ferons un point après quelques mois de fonctionnement.

-ALERTE ENLEVEMENT:

Le petit JPD n'a pas donné de nouvelles depuis de longs mois. Personne ne l'attend à l'accueil, peut-être regarde-t-il tranquillement « y'a-t-il un pilote dans l'avion».

TOUTE L'EQUIPE CFDT DU CMSO VOUS SOUHAITE UNE EXCELLENTE ANNEE 2021.



Vos Elus:

Céline Pierre Eric Lavaud Coryse Barberin Régis Cazajous Nathalie Nouaud Jérôme Révellat Laurence Billet J-Luc Lochon

SUD-OUEST EN BREF

A LA UNE

COVID-19: La protection sanitaire est une nécessité, la protection sociale une exigence

Les mesures annoncées par le président de la République Emmanuel Macron répondent à une situation sanitaire qui s'est aggravée en novembre. Le nombre de cas confirmés de personnes malades du Covid a augmenté de façon exponentielle entraînant un risque fort de saturation des services de réanimation.

La CFDT prend acte de ces décisions. La gravité de la situation nécessite la responsabilité de chacun et le respect des mesures annoncées. Tout doit être mis en œuvre pour freiner l'épidémie et permettre aux équipes soignantes d'accomplir leurs missions.

Les leçons du printemps doivent être retenues. Le dialogue social doit guider la mise en œuvre concrète des dernières mesures de protection sanitaire pour garantir leur efficacité et éviter toutes conséquences injustes pour les travailleurs du public et du privé.

La CFDT exige que les CSE et les instances de dialogue social dans les fonctions publiques soient réunies au plus vite pour que la poursuite du travail en présentiel ou en télétravail se fasse dans le respect des travailleurs.

Depuis huit mois, nous traversons une période totalement inédite. Les travailleurs n'en sont nullement responsables. Ils ne doivent pas en être les premières victimes. Les dispositifs destinés à protéger les emplois et les revenus et à sauver les compétences d'une crise économique dont l'échéance est incertaine, doivent être tous reconduits sans exception. Le télétravail doit être généralisé partout où c'est possible. Il est de la responsabilité de tous de créer les conditions optimales de sa mise en œuvre.

La solidarité envers les plus fragiles, souvent les plus exposés, doit également commander l'action du gouvernement et des collectivités territoriales. Les travailleurs de seconde ligne indispensables à la vie quotidienne de l'ensemble de la population, ne peuvent plus vivre de promesses. La reconnaissance de leurs fonctions et la revalorisation de leurs métiers sont urgentes. La mission évoquée lundi lors de la conférence sociale organisée à Matignon doit aboutir au plus vite sur la base des propositions que la CFDT a formulées depuis le début de la crise. Les personnes les plus précaires, celles qui ont basculé ou sont sur le point de basculer dans la pauvreté, doivent être davantage aidées et accompagnées. Le versement de primes ponctuelles, aussi important soit-il, n'est pas suffisant. La CFDT réitère sa demande d'augmentation des minima sociaux et d'ouverture du RSA aux moins de 25 ans.

La CFDT demande que l'écoute et la concertation soient redoublées à tous les niveaux (national, territorial, dans les branches). Discuter, échanger, se confronter n'a jamais freiné l'action. Dans la société fracturée que nous connaissons, où l'unité est plus que jamais menacée, il s'agit d'un enjeu démocratique. Cette responsabilité incombe à tous les acteurs, politiques, économiques et sociaux. La CFDT appelle au respect des mesures pour stopper la dégradation sanitaire. Elle s'engagera résolument, dans le même temps, pour que leurs conséquences économiques et sociales soient combattues dans un esprit de justice et avec détermination.

INFO

C'était en 1971, il y a 50 ans: LE DÉBUT D'UN TRAVAIL SPÉCIFIQUE SUR LA QUESTION DES FEMMES

Dès février 1971, le bureau national de la CFDT encourage la constitution de commissions de travailleuses mandatées par leurs structures pour :

- leur permettre d'appréhender la dimension collective de ce qu'elles perçoivent généralement comme des problèmes individuels ;
- que les structures syndicales intègrent effectivement la lutte pour la libération des femmes dans leur stratégie et leur action quotidienne. Sous l'impulsion de la secrétaire nationale Jeannette Laot, le bureau national valide deux ans plus tard, en 1973, son adhésion (à titre personnel, en tant que membre fondateur) au MLAC (Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception).

Un mois-un accord: Dispositifs Anticipation Retraite.

Proposition employeur de reconduire l'accord sur les .A.R. dans l'attente des nouvelles dispositions issues de la future réforme des retraites. Vos élus CFDT demandent à réduire le délai de prévenance à 6 mois et que la RH informe tous les salariés à partir de 60 ans de ses jours épargnés et des modalités pour bénéficier des dispositifs de retraite dans l'entreprise